

**Annuaire
International
de Justice
Constitutionnelle**

Institut Louis Favoreu
Groupe d'Études et de Recherches comparées
sur la Justice Constitutionnelle
Équipe associée au CNRS UMR7318
Aix-en-Provence

**Annuaire
International
de Justice
Constitutionnelle**

XXXII

2016

ECONOMICA
49, rue Héricart
75015 Paris

**PRESSES UNIVERSITAIRES
D'AIX-MARSEILLE**
3, Avenue R. Schuman
13628 Aix-en-Provence cedex 01

2017

Annuaire International de Justice Constitutionnelle

Fondé par Louis Favoreu

publié par l'

Institut Louis Favoreu – Groupe d'Études et de Recherches comparées sur la Justice Constitutionnelle (Aix-Marseille Université CNRS UMR7318).

Sous le haut patronage de M. le Président de la Cour constitutionnelle d'Autriche, MM. les Présidents de la Cour constitutionnelle de Belgique, M. le Président du Tribunal constitutionnel d'Espagne, M. le *Chief Justice* des États-Unis d'Amérique, M. le Président du Conseil constitutionnel de France, M. le Président de la Cour constitutionnelle d'Italie, M. le Président du Tribunal constitutionnel du Portugal, M. le Président de la Cour constitutionnelle de la République Fédérale d'Allemagne.

Conseil scientifique : D. Bilchitz (*Université de Johannesburg*), J. von Bernstorff (*Université de Tübingen*), M. Cartabia (*Université de Milano Bicocca, Juge à la Cour constitutionnelle d'Italie*), D. Valadés (*Université nationale autonome de Mexico, Président de l'Institut ibéroaméricain de droit constitutionnel*), B. Mathieu (*Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne*), N. Steytler (*Université du Cap-Ouest, Le Cap*), M. Verdussen (*Université de Louvain-la-Neuve*)

Comité de rédaction : M. Baudrez (Toulon), F. Delpérée (Louvain), T. Di Manno (Toulon), M. Fromont (Paris I), L. Garlicki (Varsovie), J. Iliopoulos-Strangas (Athènes), O. Lecucq (Pau), J. Miranda (Lisbonne), W. Mastor (Toulouse I), Th. Öhlinger (Vienne), P. Passaglia (Pise), M. Rosenfeld (New-York), A. Roux (IEP Aix-en-Provence), E. Smith (Oslo), G. Zagrebelsky (Turin)

Direction et rédaction : X. Philippe, assisté de M. Fatin-Rouge Stéfanini et C. Soullière

Composition et mise en page : C. Soullière

Ont collaboré à ce volume : E. Alberti, H. Alcaraz, M. Alfili, F. Arlettaz, R. Arnold, M. Bardin, M. Baudrez, S. Beckerich Davilma, H. Ben Mahfoudh, N. Bernoussi, M. Bonnet, M. Borres, A.-S. Bouvy, P. Cambot, M. Carrillo, C.D. Classen, D. Connil, N. Danelciuc-Colodrovschi, J.-T. Debry, T. Di Manno, T. Disperati, A. Duffy, Y. Elassar, I. Fassassi, M. Fatin-Rouge Stéfanini, A. Gaillet, L. Garlicki, J. Giudicelli, M. Granat, M. Herzog, M. Hottelier, F. Jacquelot, P. Kruzslisz, O. Le Bot, O. Le Bot, O. Lecucq, L. Léothier, D. Löhrer, G. Lopez Daza, M. Luciani, M. Lys, X. Magnon, C. Maillafet, C. Nennen, P. Nihoul, J.-J. Pardini, A. Pastor y Camarasa, V. Pereira da Silva, X. Philippe, A. Rasson, M. Revon, K. Roudier, G. Saint-Laurent, S. Schmitt, C. Severino, E. Smith, M. Solbreux, I. Stribis, P. Taillon, E.S. Tanasescu, C. Tzutzuiano, M. Ueno, M. Verdussen, A. Vidal-Naquet, X. Volmerange, C. Vroom

Traductions : H. Alcaraz, P. Łobacz, D. Löhrer

Correspondance : *Rédaction* : ILF-GERJC, Faculté de Droit, 3, av. Robert Schuman, 13628 Aix-en-Provence Cedex 01 - Tél. : (0)4 42 17 29 57

Courriel : dice-ilf@univ-amu.fr

Site internet : dice.univ-amu.fr/dice/ilf

Abonnements et ventes : Éditions Economica

La rédaction n'entend ni approuver, ni réprover les opinions émises dans le présent annuaire, qui n'engagent que leurs auteurs. Le mode de citation de l'annuaire est : *Annuaire International de Justice Constitutionnelle, XXXII-2016, Economica-PUAM*

© Ed. ECONOMICA, 2017

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution réservés pour tous les pays

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

ÉTUDES

CONSTITUTION ET LUTTE ANTITERRORISTE EN EUROPE

études rassemblées par Olivier LE BOT

Allemagne : la lutte antiterroriste sans régime d'exception par Claus Dieter CLASSEN et Aurore GAILLET.....	15
Constitution et lutte antiterroriste : le cas belge par Alicia PASTOR Y CAMARASA	29
Les réponses juridiques aux attentats terroristes du 13 novembre 2015 à Paris : de la déclaration de l'état d'urgence à la révision constitutionnelle abandonnée par Olivier LE BOT et Xavier PHILIPPE	43
Régimes d'exception et lutte antiterroriste en Italie Karine ROUDIER	59
Constitution et terrorisme au Royaume-Uni par Aurélie DUFFY.....	73

TABLE RONDE

MIGRATIONS INTERNATIONALES ET JUSTICE CONSTITUTIONNELLE

XXXII^e Table ronde internationale des 9 et 10 septembre 2016

• Afrique du Sud (X. Philippe).....	95
• Allemagne (R. Arnold).....	115
• Argentine (F. Arlettaz)	137
• Belgique (M. Lys, A. Rasson et M. Verdussen).....	163
• Canada (G. Saint-Laurent)	201
• Colombie (G. Lopez Daza)	219
• Égypte (Y. Elassar)	233
• Espagne (M. Carrillo)	241
• États-Unis (C. Vroom).....	257
• Fédération de Russie (N. Danelciuc-Colodrovschi).....	293
• France (C. Severino).....	307
• Grèce (I. Stribis).....	365
• Hongrie (P. Kruzsliz).....	379
• Italie (M. Luciani).....	393
• Japon (M. Ueno).....	403

• Koweït (M. Alfili)	415
• Maroc (N. Bernoussi et M. Benkeroum).....	421
• Norvège (E. Smith).....	441
• Pologne (M. Granat).....	451
• Portugal (V. Pereira da Silva).....	463
• Roumanie (E. S. Tanasescu).....	469
• Suisse (M. Hottelier).....	479
• Tunisie (H. Ben Mahfoudh).....	501

<i>Compte rendu des débats et discussions</i> (Manon Bonnet, Laurent Léothier, Mathias Revon).....	517
---	-----

COURS INTERNATIONAL DE JUSTICE CONSTITUTIONNELLE

RÉFÉRENDUMS ET JUSTICE CONSTITUTIONNELLE XXVIII^e Cours international des 7 et 8 septembre 2016

présenté par
Massimo Luciani, *Professeur à l'Université de la Sapienza, Rome*
Patrick Taillon, *Professeur à l'Université de Laval, Québec*
Marthe Fatin-Rouge Stéfanini, *Directrice de recherches au CNRS, Aix-en Provence*

<i>Introduction : Typologie des référendums</i>	589
<i>Référendums et contraintes constitutionnelles et internationales</i>	605
<i>La recevabilité des référendums</i>	619
<i>La clarté de l'expression référendaire</i>	631
<i>Référendums, juridictions constitutionnelles et situation de crise</i> <i>(politique, économique, identitaire...)</i> Table ronde animée par Marthe Fatin-Rouge Stéfanini	663

CHRONIQUES

ALLEMAGNE (X. Volmerange et M. Herzog)	697
BELGIQUE (P. Nihoul, J.-T. Debry, M. Borres, A.-S. Bouvy, M. Solbreux et C. Nennen)	713
ESPAGNE (E. Alberti, H. Alcaraz, P. Cambot, D. Connil, O. Lecucq et D. Löhrer).....	751
ÉTATS-UNIS (I. Fassassi)	785
FRANCE (O. Le Bot, X. Magnon et A. Vidal-Naquet,)	809
ITALIE (M. Baudrez, T. Di Manno, J.-J. Pardini, M. Bardin, S. Beckerich Davilma, T. Disperati, F. Jacquelot, C. Maillafet, S. Schmitt et C. Tzutzuiano)	855
POLOGNE (L. Garlicki).....	891
ROUMANIE (E. S. Tanasescu)	901
SUISSE (M. Hottelier).....	911
INDEX	937

ÉDITORIAL

Ce trente-deuxième volume de l'Annuaire international de justice constitutionnelle est clairement marqué par le sceau de l'actualité de l'année 2016. Alors que le choix des sujets avait été arrêté en septembre 2015 avant même que les événements de la fin de l'année, puis de 2016, ne viennent tragiquement mettre en évidence la pertinence de ces problématiques, les thèmes de l'État d'urgence et des migrations sont devenus des sujets planétaires. Le droit et le contentieux constitutionnels avaient naturellement toute leur place dans ce débat et leur approche comparée révèle à la fois leur permanence dans le monde et la difficulté de trouver des réponses uniformes à des questions dont les paramètres deviennent tellement complexes à appréhender que l'on se demande si l'on est face à des situations similaires.

Le dossier « Études » coordonné par Olivier Le Bot présente différents articles concentrés sur la problématique de la lutte antiterroriste et la Constitution. Il a été conçu dans une perspective comparatiste d'analyse des réponses en termes constitutionnels et de protection des droits et des libertés dans les différents États étudiés. Le résultat permet de comprendre comment chacun réagit face à ces défis mais également combien les réponses peuvent varier sur des sujets aussi sensibles. Si l'analyse des défis est souvent partagée, les réponses peuvent différer et se montrer plus ou moins intrusives pour les libertés. S'il est également vrai que les États retenus sont tous européens, ce choix n'a nullement été dicté par une quelconque volonté de centrer la réflexion sur cette seule partie du globe mais plus prosaïquement par la disponibilité des auteurs pressentis. Ces études démontrent également les différentes sensibilités en termes de réaction dans les États étudiés ainsi que les forces et faiblesses du cadre constitutionnel lorsque l'État est confronté aux phénomènes de grande violence.

Les travaux de la table ronde ont porté sur un autre phénomène brûlant : les migrations internationales et le juge constitutionnel. Bien que le sujet ne soit guère nouveau, il est devenu d'une actualité brûlante au moment du déroulement des travaux. Trois questions ont été successivement examinées : les droits fondamentaux du migrant lors de l'entrée et de la sortie du territoire ; les droits fondamentaux du migrant résident et les droits fondamentaux du migrant demandeur d'asile. Bien que ces différentes thématiques soient classiques, l'actualité des crises migratoires dans le monde a alimenté le débat sur la réalité et la profondeur de ces droits. Le lecteur y

trouvera un ensemble de réflexions, tant dans les rapports nationaux que dans les discussions, qui alimenteront le débat et l'analyse. Il est symptomatique de constater que si le juge constitutionnel reste mal armé face à la gestion des crises humaines, il sait rappeler à leurs obligations constitutionnelles les autorités publiques qui gèrent ces crises parfois dans l'urgence la plus grande.

Le thème du cours international de justice constitutionnelle a porté sur un sujet d'apparence plus classique mais qui n'en a pas été moins riche : le juge constitutionnel et les référendums. Il a été animé par les Professeurs Luciani, Taillon et M^{me} Fatin-Rouge Stefanini et a examiné successivement la typologie des référendums, les contraintes constitutionnelles et internationales, la recevabilité des référendums et la clarté de l'expression référendaire. Une table ronde sur les référendums et les situations de crise a clos cette présentation. Les analyses menées en profondeur et de façon comparée ont révélé combien la prudence était nécessaire pour tout usage du referendum et que le visage traditionnel de la démocratie directe auquel on l'assimile souvent est plus complexe qu'il n'y paraît.

Le lecteur retrouvera enfin les traditionnelles chroniques de jurisprudence constitutionnelle nationale. Certains États traditionnellement inclus dans cette partie de l'annuaire ne sont pas présents cette année, soit par manque d'activité des cours, soit en raison de problèmes techniques. Ils figureront dans la prochaine livraison.

Qu'il me soit permis pour terminer de renouveler toute ma gratitude à celles et ceux qui ont œuvré à la conception et à la réalisation de cet annuaire. Une fois encore, ils ont relevé le défi et je les en remercie. C'est pour moi un privilège de travailler à leur côté et je leur en suis profondément reconnaissant.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Xavier PHILIPPE
Aix-en-Provence,
11 juillet 2017